

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Travaux d'aménagement de locaux et acquisition d'équipements matériels issue d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail d'une entreprise de menuiserie
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : ÉTABLISSEMENT FORÊT (MVMA) <u>Statut juridique</u> : SAS, PME au sens communautaire, Statut privé <u>Taille de la structure (nb de salariés + chiffres d'affaires annuel + bilan actif)</u> : 23 salariés, Chiffre d'affaires de 3 025 318 euros en 2025, bilan actif de 4 064 622 euros en 2025 <u>Représentant légal</u> : HOLDING FORÊT Président de la SAS représentée par Monsieur Gérard FORET. Monsieur FORET est actionnaire majoritaire de la SAS ETABLISSEMENT FORÊT via des parts sociales qui lui appartiennent en nom propre et via la HOLDING FORÊT qui détient les 2/3 des parts sociales de l'entreprise et qu'il contrôle à 99 % <u>Adresse du siège social</u> : 3 avenue du stade 43250 FRUGERES LES MINES <u>Téléphone</u> : 04 71 76 52 73 <u>Adresse e-mail</u> : gforet@foret-entreprise.fr <u>Numéro SIRET</u> : 32536506200018 <u>Numéro TVA</u> : FR09325365062 <u>Numéro PDA</u> : 00367491</p>
LOCALISATION DU PROJET	RTE DE FRUGERES LES MINES, Commune de LEMPDES-SUR-ALLAGNON, Auzon Communauté
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail afin de faciliter l'employabilité des salariés et réduire les tensions de recrutement
DESCRIPTION	<p>L'entreprise FORET est une entreprise familiale située à Lempdes sur Allagnon. Depuis 1970, elle œuvre dans le domaine de la menuiserie, vitrerie. Elle est plus particulièrement spécialisée dans la fabrication de menuiseries en aluminium, (menuiseries, fenêtres, portes d'entrée, de garage, etc.). Elle commercialise et pose également des systèmes de protection solaire, des pergolas, des vérandas, etc. L'entreprise effectue des travaux sur mesure, tant en neuf qu'en rénovation. L'entreprise est en plein développement depuis quelques années et se positionne sur une offre premium et complète en menuiseries aluminium, bois et PVC. Elle a vu ses effectifs augmenter de manière significative au fil des années.</p> <p>Les locaux occupés par les établissements FORET depuis 2007 étant devenus trop étroits, le gérant de l'entreprise Gérard FORET a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments ainsi que des travaux d'agrandissement. Les locaux occupés par l'entreprise appartiennent depuis 2018 à une société civile immobilière GAN IMMO dont Gérard FORET est l'actionnaire majoritaire et qui a pour vocation la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier affecté aux établissements FORET. La société civile immobilière GAN.IMMO assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'agrandissement et des travaux portant sur la rénovation de l'enveloppe du bâtiment actuel utilisé par l'entreprise.</p> <p>Consécutivement à ces travaux, les établissements Forêt souhaitent améliorer les conditions de travail de leurs salariés.</p> <p>Un diagnostic des risques professionnels a été réalisé au sein de l'entreprise par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT Auvergne) qui s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention à mettre en œuvre tant en termes d'investissements matériels que de travaux d'aménagements à</p>

	<p>réaliser. Le diagnostic va aboutir à la mise en place d'un Contrat de prévention des risques entre la caisse d'assurance maladie et l'entreprise. Cet engagement se traduit par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue des conditions de travail au sein de l'entreprise.</p> <p>Les investissements qui ont retenu l'attention du dirigeant de l'entreprise porte notamment sur l'aménagement d'un nouveau vestiaire, d'un nouveau réfectoire et d'un nouveau bureau pour le bureau d'étude, les espaces actuels étant devenus trop petits et inadaptés à une masse salariale qui a quadruplé depuis 2007. Par ailleurs, l'entreprise a pour objectif d'investir dans des équipements et des machines plus sûres et plus ergonomiques, afin de faciliter le travail quotidien et de renforcer la sécurité des salariés. L'objectif visé est de lutter contre les risques de troubles musculosquelettiques (charge physique de travail, postures contraignantes, etc.), les chutes de plain-pied et les chutes de hauteur.</p>		
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<p>Date prévisionnelle de début de projet : 30/04/2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</p>		
DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Potence et palonnier à ventouse	25 018.97 €	
	Presse à vitrer	25 220.00 €	
	Racks, garde-corps et barrière écluse	31 900.00 €	
	Lève vitre électrique	3 770.00 €	
	Gerbeur électrique	11 544.39 €	
	Chariot de manutention latéral	63 500.00 €	
	Aménagement vestiaires et réfectoire pour les salariés	39 734.82 €	
	TOTAL	200 688.18 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	200 688.18 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	38 986.20 €	Subvention sollicitée
	CARSAT Auvergne	41 289.07 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	54 623.27 €	40 %
	Autofinancement	81 934.91 €	60 %
	TOTAL Financement	200 688.18 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse Proposition : 70/100	Pondération AAP 3.2 <i>(Si item validé, la note max est attribuée)</i>
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permettra à l'entreprise de baisser ses charges de fonctionnement	10/10
	<i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi</i>	Le projet participe au maintien de l'emploi au sein de l'entreprise. Il permettra d'améliorer l'image de l'entreprise donc son attractivité dans l'optique de l'embauche de nouveaux salariés	15/15
	<i>Le projet permet de dynamiser le tissu économique local</i>	L'entreprise participe à la dynamique économique locale	15/15

Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire</i>	Le projet permettra d'améliorer sensiblement les conditions de travail des salariés	20/20
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	Les travaux vont permettre d'optimiser des ressources énergétiques avec le changement des menuiseries extérieures du bâtiment et le changement du mode de chauffage	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	10/10

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		23/04/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		10/07/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La société a fait réaliser des devis pour pouvoir réaliser l'ensemble des investissements d'ici la fin de l'année 2026 et sur l'année 2027. 		
	PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné / Non-sélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La CARSAT est sollicitée à hauteur de 41 289.07 euros dans le cadre de la mise en place d'un Contrat de prévention des risques avec l'entreprise. La signature du Contrat de prévention des risques entre la CARSAT et l'entreprise interviendra en septembre 2026. - Compte tenu de ces éléments, le dossier pourra être présenté en sélection lors du prochain Comité de Programmation du 20 juillet 2026. 		

PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS	38 986.20 euros
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION	Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE	70/100